

COMMUNE DE SAINT-FLOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

DELIBERATION N°26/05/2025-111

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Mai, à dix-neuf heures, le
Présents : 18 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 5 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 6 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 23

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoints,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, Christian GRENIER, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUUNET, Bruno TEISSEDRE, MME Christiane MEYRONEINC, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Nicolas FERNANDEZ par M. Eric BOULDOIRES,
M. Géraud DELPUECH par M. Jérôme GRAS,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,
MME Martine GUIBERT par M. Bruno TEISSEDRE,
MME Marie Pierre MURAT par M. Marc POUUNET.

Absents excusés :

MMES Patricia RENAUD, Corinne AMAT, Mathilde BOUT, Marine NEGRE, Nathalie LESTEVEN,
M. Jonathan LAROUSSINIE.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **04 JUIN 2025**
et que la convocation avait été faite et publiée le 20 Mai 2025.

Le présent extrait a été transmis le **27 MAI 2025**
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : **DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARTIE DES PARCELLES ET D'UN BATIMENT SITUES AVENUE LEON BELARD ET RUE DU CARDINAL BERNET A LA SCI JML**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre JOUVE

La SCI JML souhaite acquérir le bâtiment de l'ancien dépôt Berthuit et une partie du terrain situé Avenue Léon Bélard et Rue du Cardinal Bernet.

Les parcelles à céder sont les suivantes :

- parcelle cadastrée section AI N°524 en partie,
- parcelle cadastrée section AI N°526 en partie,
- parcelle cadastrée section AI N°530 en partie,
- parcelle cadastrée section AI N°515,
- parcelle cadastrée section AI N°522,
- parcelle cadastrée section AI N°528.

Cette cession comprend également une partie de la voirie communale telle qu'elle figure sur le plan annexé, n'étant plus affectée à l'usage du public, et n'ayant pas pour conséquence, conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

VU les dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU les dispositions de l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Cette parcelle relevant du domaine public, il y a lieu de prononcer, préalablement à la vente, son déclassement du domaine public.

Concernant l'espace public, la loi N°2004-1343 du 9 Décembre 2004 dite « de simplification du droit » est venue dispenser d'enquête publique préalable certaines procédures de classement / déclassement qui y étaient précédemment soumises. Aux termes des dispositions du 2^e alinéa de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La nouvelle affectation de la partie de l'espace public concernée ne portera pas atteinte à la commodité de la circulation. Par conséquent, cette partie du domaine public peut être déclassée et incorporée dans le domaine privé communal afin de permettre sa cession.

Ces terrains vont faire l'objet d'une division foncière et d'un document d'arpentage afin de définir exactement la surface à céder (voir plan en annexe).

Ces terrains ont fait l'objet d'une demande d'estimation par le Pôle d'évaluation domaniale.

Le prix de vente de l'ensemble est fixé à 60 000 € net acheteur.

L'ensemble des frais afférents à cette cession seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

- PRONONCE ET APPROUVE le déclassement d'une partie de la voirie communale située Avenue Léon Bélard et Rue du Cardinal Bernet telle qu'elle figure sur le plan ci-annexé.

- INCORPORE ledit terrain dans le domaine privé communal.

- PRECISE que les limites et la superficie exacte de cette cession seront définies par le document d'arpentage à intervenir.

- **APPROUVE** la cession desdits terrains à la SCI JML au prix de 60 000 € net acheteur.

- **PRECISE** que l'ensemble des frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

POUR : 23 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

Philippe DELORT

L'élus secrétaire de séance,


Florie PAROU

Dépôt Berthuit – Découpage



De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 27 mai 2025 16:36
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-111

'∴ Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-111, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250527-26-05-2025-111-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 26-05-2025-111

Objet : Désaffectation, déclassement et cession d'une partie des parcelles et d'un bâtiment situés Avenue Léon Bélard et rue du Cardinal Bernet à la SCI JML

Date de décision : 27/05/2025

Date de transmission : 27/05/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine / 3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>